



PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

COMMUNE DE SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU

2017-2020

1. DONNEES GENERALES

1. Porteur du projet :

Collectivité territoriale porteuse du projet : Commune de SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU

Nom et prénom du correspondant : Jean-Claude LEMASSON

Fonction : Maire

Adresse : Place Millenia – 44860 SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU

Téléphone : 02.40.26.44.44

Adresse électronique : contact@sagl.fr

2. Contexte du territoire :

La Commune de Saint Aignan de Grand Lieu est une commune péri-urbaine située au bord du Lac de Grand Lieu. Elle est composée d'un centre-bourg et de nombreux villages sur un territoire assez étendu, bordé de bois et de vignes idéalement située entre ville et campagne, à 15 kilomètres de Nantes. Elle fait partie de la Nantes Métropole qui regroupe 24 communes.

Saint-Aignan de Grand Lieu bénéficie de la "dynamique économique de la zone du D2A", avec un pôle industriel conséquent, de la zone artisanale du Bois Cholet, de nombreux artisans, des professions libérales, des commerçants...

L'habitat est essentiellement constitué de maisons individuelles, avec un nombre très majoritaire de propriétaires (86%). Il est à noter que le nombre des locatifs sociaux est de 101 logements. La commune n'est pas tenue d'appliquer la loi SRU au regard des contraintes liées au plan d'exposition au bruit.

La commune ne se situe pas en zone d'éducation prioritaire.

Au dernier recensement, la population s'élève à 3 857 habitants.

3. Périmètre et public du PEDT :

Territoire concerné : Commune de SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU

Public concerné : Les enfants et les jeunes de 0 à 25 ans

Nombre total d'enfants et de jeunes : 1 206

Niveau maternelle : moins de 3 ans 128

Niveau maternelle : entre trois et cinq ans : 149

Niveau élémentaire : entre six et dix ans : 250

Niveau secondaire : entre 11 et 17 ans : 393

Jeunes adultes : entre 18 et 25 ans : 286

Liste et nombre des établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat :

Nombre des établissements d'enseignement scolaire concernés :

Établissements	Publics	Privés	Total
Écoles maternelles	1	0	1
Écoles élémentaires	1	0	1
Écoles primaires (mat. + élém.)	0	1	1
Établissements secondaires	2	1	3

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés :

- Groupe scolaire public Maternelle et Élémentaire Jules d'Herbauges, Place St Amani,
- Groupe scolaire privé Primaire Saint-Pierre, Rue des Frères Rousseau,
- Collège public Bellestre, Rue du Stade à Bouaye*,
- Collège privé St Hermeland, 21 Rue de l'Ancienne Eglise à Bouaye*,
- Lycée Alcide d'Orbigny, Esplanade de l'Edit de Nantes à Bouaye*.

* Les 2 collèges et le lycée se situent sur la commune de Bouaye. Ils font malgré tout partie du périmètre concerné par le PEDT car ils accueillent les jeunes aignanais. D'autres lycées accueillent des élèves habitant la commune mais de manière beaucoup plus diffuse.

2. ACTEURS MOBILISÉS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

1. Partenaires institutionnels :

Éducation Nationale, DDCS, CAF

2. Partenaires associatifs :

Dans le cadre du PEDT 2014/2017, les associations communales ont été concertées pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Elles ont été nombreuses à répondre favorablement à la participation sur le Temps d'Activités Périscolaires.

Pour l'élaboration du PEDT 2017/2020, cette large concertation est renouvelée afin que la démarche porte sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant et non plus uniquement sur les temps périscolaires.

Les associations présentes sur le territoire sont au nombre de 61.

3. Services de la collectivité territoriale :

Service Social Enfance Jeunesse

Service Vie Locale

4. Autres partenaires :

Les fédérations d'éducation populaire (Francas et CEMEA) ont participé à l'étude des besoins sociaux auprès du public jeunes.

Des auto-entrepreneurs sont aussi installés sur la commune. Leur domaine d'intervention est en lien avec l'éducation.

5. Acteurs organisateurs et responsables des activités proposées dans le cadre du PEDT :

En fonction de leurs compétences, les différents acteurs éducatifs locaux participent à la mise en œuvre du PEDT.

Le tableau ci-dessous récapitule les champs d'action :

	Structures	Tranches d'âge ciblées dans le PEDT
Structures scolaires	Ecoles	3 – 11 ans
	Collèges	11 – 14 ans
	Lycée	14 – 17 ans
Structures périscolaires municipales	Accueil périscolaire	3 – 11 ans
	TAP	3 – 11 ans
	Restauration scolaire	3 – 11 ans
	Etudes surveillées	8 – 11 ans

Structures extrascolaires municipales	Multi-Accueil	0 – 3 ans
	Ecole de musique	7 – 25 ans
	Médiathèque « le Jardin de Lecture »	0 – 25 ans
	Espace Jeunes	11 – 25 ans
	CCAS	17 – 25 ans
Structures extrascolaires associatives	ALSH	3 – 11 ans
	Associations sportives	5 – 25 ans
	Associations culturelles	3 – 25 ans
	Associations de garde d'enfants	0 – 3 ans
	Fédérations d'éducation populaire	3 – 25 ans
Structures familiales		0 – 25 ans

6. Modalités d'association des familles :

À l'instar des autres structures, les familles sont associées au projet par différentes instances en fonction des organisations.

Les parents d'enfants de 0 à 3 ans sont associés via une commission parents d'attribution des places.

Pour les scolaires âgés de 3 à 11 ans, les associations de parents d'élèves organisent des élections annuelles pour élire leurs représentants.

Les parents des adolescents sont associés par la mise en place de conférences, ou de réunion parents lors de l'organisation de séjours par exemple.

La participation des enfants et des jeunes prendra la forme de conseils d'enfants / de délégués / de jeunes.

Mais les acteurs de terrain devront utiliser des formes de concertation variées afin de collecter la parole de l'enfant et du jeune de manière exhaustive.

7. La formation des acteurs

Des formations internes par thématiques pourront être proposées aux agents municipaux ainsi qu'aux partenaires associatifs. Ces temps prendront la forme d'ateliers de réflexion pour déterminer les actions et les moyens à mettre en œuvre dans le cadre d'un encadrement d'enfants ; l'accueil par exemple.

Les agents et les enseignants peuvent également bénéficier de formation avec le CNFPT.

3. PILOTAGE DU PROJET

La structure de pilotage est un incontournable pour la réussite du projet. Elle doit :

- Rassembler les acteurs éducatifs.
- Avoir des objectifs précis et se réunir régulièrement.
- Bénéficier de moyens.
- s'appuyer sur une réelle coordination et une animation adaptée.

1. Structure de pilotage :

a) Rôles et attribution de la structure de pilotage :

- Définir les valeurs éducatives partagées en fonction du contexte territorial.
- Définir les objectifs éducatifs et proposer des actions de mise en œuvre.
- Définir les critères d'évaluation et évaluer la réalisation du projet.

b) Composition de la structure de pilotage :

- Élus
- Enfants et Jeunes
- Inspection Académique
- Associations partenaires
- Services municipaux
- Associations de parents d'élèves
- Directeurs d'écoles, de collèges et de lycée
- Coordinateur TAP et périscolaire

2. Coordination technique du projet :

Nom et prénom du coordinateur : Olivier MARCHAND

Fonction : Coordinateur Enfance Jeunesse

Adresse : Place Millenia – 44860 SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU

Téléphone : 02.40.26.44.76

Adresse électronique : omarchand@sagl.fr

3. Modalités de fonctionnement du Comité de Pilotage (COPIL) :

Le COPIL se réunit trois fois par an.

En amont du COPIL, les instances participatives enfants et jeunes sont réunies pour les décisions qui les concernent.

Le COPIL est également un temps participatif où la prise de décision est collective.

4. BILAN DU PEDT 2014/2017

Dès 2010, la municipalité a entamé une réflexion autour des valeurs partagées sur l'éducation populaire pour assurer une cohérence de l'accueil proposé à l'enfant ou au jeune. L'ambition était de placer l'enfant et le jeune au cœur des préoccupations de la commune pour leur permettre de grandir le mieux possible dans leur territoire de vie. L'enjeu fondamental apparaissait clairement en matière de prévention, d'insertion, de réussite scolaire, et donc d'éducation au sens large.

En 2014, l'enjeu de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires a primé sur la réflexion globale entamée en 2010. L'essentiel de la concertation s'est opéré auprès des partenaires concernés par les enfants scolarisés âgés de 3 à 11 ans pour l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

C'est ce qu'il ressort du bilan du PEDT 2014/2017 réalisé par le comité de pilotage.

Bilan du PEDT 2014/2017 (cf en annexe 1) :

Le Comité de Pilotage a évalué les 3 objectifs du PEDT au travers de 3 critères définis lors de l'écriture de celui-ci (les activités, l'organisation, le matériel et les locaux).

Cette évaluation s'est également basée sur le suivi quotidien des effectifs, les réunion de période avec les intervenants, les questionnaires des associations de parents d'élèves, les temps d'échanges informels entre les acteurs.

Rappel des objectifs :

- **Développer l'accès de tous les publics aux équipements et structures d'accueil, de loisirs et de pratiques sportives et culturelles avec la découverte de nouvelles activités et pratiques, qui favorisent le développement personnel et l'acquisition des savoirs**

Les enseignants et les parents d'élèves sont unanimes pour dire que cet objectif est atteint. La diversité des activités proposées a permis à l'enfant de s'initier dans des domaines variés d'activités afin de se construire son propre parcours éducatif.

- **Développer la socialisation et l'engagement citoyen des enfants, des jeunes et des adultes**

Cet objectif est partiellement atteint, malgré la mise en place d'un atelier TAP sur la citoyenneté, la participation des enfants au Conseil Municipal Enfant et le travail des animateurs au quotidien pour agir sur le "vivre ensemble"... De trop nombreuses incivilités sont constatées.

Un travail sur les règles de vie et une échelle de sanctions devra être entamé avec les enfants afin qu'ils s'approprient ces règles sur tous leurs temps de vie à l'école et en dehors

- **Favoriser l'équilibre et la santé des jeunes**

Cet objectif est partiellement atteint. Les activités proposées favorisent le respect du rythme de vie de l'enfant.

Mais, selon les observations conjointes des parents d'élèves et des animateurs, les enfants de maternelle semblent plus fatigués depuis la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Globalement, le bilan du Projet Educatif De Territoire version 2014/2017 est positif. Il a permis aux différents acteurs éducatifs du territoire de se rencontrer et de co-construire un document de travail commun.

Par ailleurs, des actions hors dispositif PEDT ont permis de développer l'objectif de socialisation (associations de jeunes, CME par exemples).

Il apparaît donc que ce projet concerne les enfants participant aux Temps d'Activités Périscolaires. Sont donc exclus de ce périmètre les 0/3 ans, les 3/11 ans scolarisés à l'école St-Pierre, les 11/25 ans.

L'objectif du PEDT 2017/2020 est bien d'élargir la tranche d'âge cible aux enfants et aux jeunes de la commune. Les enjeux définis en 2010 sont réintégré afin d'établir une politique éducative commune et partagée.

5. PEDT 2017/2020 : METHODE, OBJECTIFS, EVALUATION

1. Valeurs éducatives partagées du PEDT 2017/2020

Le Projet Educatif Du Territoire aignonais repose sur des valeurs éducatives communes :

- **Citoyenneté**
- **Solidarité / Respect / Vivre ensemble**
- **Ouverture sur le monde / Curiosité**
- **Rythme / Santé**

2. Objectifs éducatifs du PEDT 2017/2020

Afin de développer ces valeurs éducatives, le PEDT de St-Aignan de Grand Lieu s'articule autour de 3 objectifs :

- **Objectif 1 : « Développer la socialisation et l'engagement citoyen des enfants, des jeunes et des jeunes majeurs »**
- **Objectif 2 : « Considérer l'enfant, le jeune dans sa globalité, avec ses spécificités, et tendre à respecter son rythme »**
- **Objectif 3 : « Favoriser l'accès des enfants et des jeunes à l'ensemble de l'offre éducative et développer la cohérence entre les acteurs éducatifs »**

3. Mise en œuvre du PEDT

Des effets sont attendus par la traduction en actions concrètes du PEDT.

En donnant la possibilité aux enfants de découvrir, pratiquer et s'impliquer dans des domaines variés, le PEDT favorise le développement harmonieux de leur personnalité.

À terme, étant devenu un jeune adulte, l'enfant se sera construit un parcours éducatif par la construction et l'acquisition de compétences nouvelles. Ces compétences prendront des formes différentes en fonction des structures qu'il fréquentera.

Une de ces compétences sera la participation démocratique de l'enfant / du jeune dans les décisions qui le concernent. Les choix organisationnels des structures scolaires, péri et extrascolaires prendront cet aspect en considération afin que l'implication des enfants soit possible en terme de vie quotidienne, de règles de vie et d'usage.

Une attention particulière portera sur 3 aspects : l'accueil de l'enfant et du jeune dans la structure, les règles de vie et d'usage et les passerelles entre les structures.

a) L'accueil

L'accueil doit favoriser la prise en compte personnalisée. L'enfant doit se sentir considéré par la personne qui reçoit. L'organisation prévoit de formaliser ce temps d'accueil.

L'aménagement du lieu doit être réfléchi permettant la transmission d'informations (panneaux, bornes d'accueil, bureau d'écoute...).

Former les encadrants à l'accueil peut également favoriser ce temps d'échange.

b) Les règles de vie et d'usage

En dehors du cercle familial, l'enfant / le jeune vit constamment en collectivité. Les interactions sont nombreuses, complexes et diverses.

Les enfants ne sont pas tous en mesure de s'adapter au « vivre ensemble ».

Des règles de vie ou d'usage permettent de structurer la socialisation de l'enfant dès son plus jeune âge. Mais l'harmonisation des règles doit être privilégiée entre ses différents lieux de vie collective.

La prévention sera recherchée à travers d'actions en direction du public. Ces actions peuvent être conjointes avec celles réalisées au collège.

Des échelles de sanctions sont également élaborées avec les enfants / les jeunes. Cette écriture peut se faire lors de conseils d'enfants / de délégués / de jeunes...

Le lien avec les familles est également important pour que la continuité éducative prenne tout son sens. Des conférences sur la parentalité pourront aider les parents sur différentes thématiques.

c) Les passerelles entre structures

Les passerelles entre les structures permettent non seulement une continuité dans la journée ou la vie du jeune citoyen mais également un échange entre les différents acteurs.

Dans sa journée, un enfant ou un jeune côtoie différents acteurs éducatifs. C'est un enchaînement de multiples liens sociaux.

Au fil des ans, l'enfant grandit et change encore de référents.

Le but des échanges entre acteurs est de fluidifier cet enchaînement.

Des activités en commun peuvent être mises en place, ainsi que des visites afin que les enfants se familiarisent avec leurs futurs lieux d'accueil.

4. Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants :

La connaissance des différents acteurs de la communauté éducative est primordiale à la réussite de ce projet.

L'intérêt du PEDT est d'effectuer un maillage éducatif sur l'ensemble du territoire.

Ce maillage ne peut pas se faire si les valeurs éducatives ne sont pas partagées dans les différents projets des structures.

Le dialogue, les échanges, la communication, les rencontres entre structures feront naître ce sentiment d'appartenance à la communauté éducative.

Ce lien se retrouve par exemple dans le projet Festifolies où les structures municipales participent par la création de décors. Durant les vacances scolaires, des chantiers de jeunes sont aussi programmés ; les jeunes aident les agents du service technique sur de petites missions.

L'articulation générale entre les dispositifs va se construire au fur et à mesure de la vie de ce PEDT 2017/2020.

5. Bilan et évaluation du PEDT

a) Les principaux enjeux de l'évaluation

L'évaluation du PEDT permettra de déterminer si l'ambition d'élargir le périmètre aux 0 / 25 ans est pertinente, si les moyens mis à disposition sont suffisamment dimensionnés, si les co-acteurs éducatifs ont réussi à transmettre les valeurs et les objectifs éducatifs définis et à travailler ensemble.

Pour que cette évaluation soit pertinente, l'enjeu principal sera de faire intégrer dans chaque structure accueillant le public concerné des critères d'évaluation communs.

b) Indicateurs retenus

Ces critères d'évaluation communs permettent d'établir une grille de lecture rapide, non contraignante pour chaque structure et qui ne soit pas intrusive.

Cette grille pourra prendre la forme d'un tableau comprenant les éléments suivants :

Indicateurs quantitatifs

Nombre d'enfants et de jeunes accueillis / inscrits dans les structures

Nombre de jeunes adultes orientés dans les structures partenaires

Nombre des incivilités constatées

Nombre de structures intégrant le PEDT

Indicateurs qualitatifs

Bilan des différents projets de structure (aboutissement des projets, valorisation).

Bilan auprès des enfants / des jeunes et par les enfants / les jeunes (élaboration avec eux des modes d'évaluation de leurs activités).

c) Méthode d'évaluation

Chaque partenaire éducatif (institutionnel, associatif, familial, municipal) prévoit dans l'écriture de son projet les outils d'évaluation.

Les projets de structure sont évalués annuellement avant une mise en commun lors d'un Comité de Pilotage (ou une Commission d'évaluation) programmé en juin.

6. ACTIONS ET ACTIVITES

Regroupées autour de domaines d'intervention, les activités se déroulent dans une logique de progression :

- Les activités liées à l'environnement et au développement durable
- Les activités artistiques et culturelles
- Les activités physiques, sportives, corporelles et de bien être
- Les activités de prévention et de sécurité
- Les activités de découverte scientifiques et techniques
- Les activités multi-média d'information et de communication
- Les activités ludothèque

Une progression est envisagée en fonction de la récurrence à pratiquer l'activité :

Découverte de l'activité	Pratique régulière	Pratique assidue
Je m'initie / Je me forme	Je pratique / J'agis	Je deviens expert / J'invente

Cette progression est plus ou moins efficiente en fonction des choix des enfants, de la nature des activités, du rythme de vie des enfants.

L'aménagement des locaux est adapté à la pratique de ces activités de telle manière que les enfants puissent devenir acteurs de leur temps de loisirs. Ils choisissent de participer à une activité plus ou moins structurée, voire pas structurée du tout (« droit de ne rien faire »).

Cette offre diverse s'inscrit dans un parcours pédagogique que l'enfant va enrichir personnellement jusqu'à devenir un jeune adulte citoyen.

7. ORGANISATION DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Le dispositif TAP est l'illustration d'une concertation entre acteurs éducatifs.

Cette volonté de travailler ensemble doit prévaloir dans la mise en œuvre du PEDT 2017/2020.

C'est pourquoi un point spécifique « Organisation des TAP » apparaît dans le PEDT.

1. Organisation des TAP pour l'année scolaire 2017/2018 :

- Jours des TAP : les lundis, mardis et vendredis durant la période scolaire.
- Horaires : 15h30 à 16h30.
- Public concerné : Enfants scolarisés de PS à CM2 du Groupe Scolaire public Jules d'Herbauges.
- Inscriptions : L'inscription au TAP est obligatoire. Les familles ont le choix de la participation ou non.
- Tarif : Gratuit pour les familles.
- Déclaration Jeunesse et Sports : OUI. La déclaration des TAP est intégrée à la déclaration de l'accueil périscolaire.
- Taux d'encadrement* : 1 adulte pour 14 enfants en maternelle.
1 adulte pour 18 enfants en élémentaire.
- Lieux utilisés : Locaux scolaires dont certaines classes*, salles municipales situées à proximité de l'école, espaces naturels situés à proximité de l'école, plateaux sportifs situés à proximité de l'école. Pas de déplacement en transport en commun.
- Temps de trajet vers sites hors école : environ 10 minutes maximum.

Les enfants sont regroupés par tranches d'âge.

Petites Sections Moyennes Sections	Grandes Sections CP CE1	CE2 CM1 CM2
---------------------------------------	-------------------------------	-------------------

Les activités des enfants de PS et de MS auront lieu essentiellement au sein des classes de façon à ne pas perturber leurs repères. Ils sont accueillis par les Atsems et les agents d'animation périscolaire qu'ils côtoient toute l'année.

Pour les autres tranches d'âge, des modules de trois activités sont proposés pour chaque période de vacances à vacances. Les enfants choisissent parmi les modules et s'engagent à participer à chaque activité en fonction de leur inscription.

Le choix des modules se fait par un document papier (annexe 3) qui est remis aux enfants avant chaque période. Les enfants renvoient le coupon-réponse avec un ordre de priorité par module.

* Le nombre d'enfants fréquentant les TAP impose d'utiliser 18 lieux différents par jour. Sur l'école, seulement 12 espaces hors classe sont identifiés. La commune est donc dans l'obligation d'utiliser des classes pour 6 activités. Une charte d'utilisation des locaux a été écrite conjointement par la Mairie et les deux écoles (cf Annexes).

2. Coordination des TAP :

Afin d'organiser les TAP, un coordinateur est recruté à hauteur de 80 %.

Ses missions sont multiples. Il doit entre autres :

- Définir le projet pédagogique des TAP.
- Coordonner sa mise en application.
- Assurer les relations avec les intervenants : recherche, contrats de partenariat, évaluation.
- Constituer les groupes d'activités : Il essaie de valider les premiers choix des enfants.

Nom et prénom du coordinateur : Steven TAILLIBERT

Fonction : Coordinateur TAP

Adresse : Maison de l'Enfance – Rue des Frères Rousseau – 44860 SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU

Téléphone : 02.40.26.44.35

Adresse électronique : staillibert@sagl.fr

3. Activités proposées : Exemples pour l'année scolaire 2017/2018 :

Activités / Actions prévisionnelles	Lieux et locaux	Publics : âges ou classes	Structure organisatrice (mairie, association, société...)	Nom de la structure intervenante
Atelier Capoeira	Salle multi-activités	GS à CM2	Association	Ginga Nos Capoeira
Atelier Hip-Hop	Salle multi-activités	GS à CM2	Association	Kontradiktion
Activité roller	Cour de l'école	CE2 à CM2	Association	Patineurs d'Herbauges
Club Nature	Extérieur	GS à CM2	SAS	Le Mond'Emmane
Atelier Relaxation	Salle Héronnière	GS à CE1	Auto-entreprise	Mme Perrineau-Viaud
Atelier citoyenneté	Salle de classe	GS à CM2	Association	Francas
Atelier scientifique	Hall multi-média	GS à CM2	Association	Francas
Atelier Arts plastiques	Atelier classe 14	GS à CM2	Association	La Vie en Couleurs
Atelier Zumba	Salle Héronnière	GS à CM2	Auto-entreprise	Mme Vannouvong
Atelier Yoga	Salle Héronnière	GS à CM2	Association	ALC
Activité Tai-Chi	Salle Héronnière	GS à CM2	Association	ALC
Atelier ludothèque	Hall bleu	GS à CM2	Mairie	Agent municipal
Atelier compostage	Extérieur	GS à CM2	Association	Village Terre et Vie
Atelier Arts créatifs	Atelier classe	GS à CM2	Auto-entreprise	Mme Gravouil
Activité musique	Salle Héronnière	CE2 à CM2	Mairie	Agent municipal
Atelier sportif	Extérieur	GS à CM2	Mairie	Agent municipal
Atelier cuisine	Salle multi-activités	GS à CM2	Mairie	Agent municipal
Atelier loisirs	Classe et extérieur	PS à CM2	Mairie	Agent municipal
Atelier multi-média	Salle multi-média	CE2 à CM2	Mairie	Agent municipal
Atelier bien-être	Salle Héronnière	GS à CM2	Mairie	Agent municipal

Certains intervenants encadrent des groupes moins importants pour une meilleure qualité de leur proposition.

La Mairie examine chaque proposition en fonction de la nature de l'activité, du lieu d'activités, de l'âge ciblé.

La Mairie officialise l'intervention en établissant un contrat de partenariat entre l'association et la Mairie.

8. LIENS AVEC LES FAMILLES

L'offre éducative à Saint-Aignan de Grand Lieu est riche et variée entre les activités municipales et associatives. Et elle répond à différents besoins des familles :

- Garde d'enfants.
- Loisirs.

En ce qui concerne les différents accueils, l'offre municipale s'étend des 0 aux 25 ans avec différentes modalités d'inscription et de facturation.

Structures	Modes d'inscription	Tarifs
Multi-Accueil	Modulable (Permanent, Occasionnel, Tps plein, Tps partiel.	Quotient Familial au taux d'équilibre
Accueil Périscolaire	Annuelle et modulable (Permanent, Planning, Occasionnel)	Quotient Familial au taux d'équilibre
Étude Surveillée	Annuelle et modulable (Permanent, Planning, Occasionnel)	Quotient Familial au taux d'équilibre
Restauration (marché public)	Annuelle et modulable (Permanent, Planning, Occasionnel)	Quotient Familial au taux d'équilibre
ALSH mercredi (marché public)	Par période de vacances à vacances	Quotient Familial au taux d'équilibre
ALSH vacances (marché public)	Par période de vacances	Quotient Familial au taux d'équilibre
Espace Jeunes	Annuelle	Quotient Familial par tranches
École de Musique	Modulable	Quotient Familial au taux d'équilibre

9. SIGNATAIRES

Signataires :

Madame la Préfète de région Pays de la Loire et Préfète de la Loire-Atlantique

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de le Loire-Atlantique

Madame la Directrice de la CAF de Loire-Atlantique

Monsieur le Maire de Saint-Aignan de Grand Lieu

10. LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 : Bilan du PEDT 2014/2017
- Annexe 2 : Charte d'utilisation des locaux
- Annexe 3 : Fiche de choix des modules TAP

**Document à transmettre à la DRDJSCS 44 : dcds-pel@loire-atlantique.gouv.fr à la DSDEN dos1-44@ac-nantes.fr et à la CAF : afc-prestationdeservice.cafnantes@caf.cnafmail.fr
Si l'envoi excède 5 Mo, nous vous invitons à utiliser une plateforme de transfert**